



Extrait de délibération

Comité syndical 20 mars 2017 – Parthenay

Identifiant
C3/2017-03-01b

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°079-200072189-20170320-2017-03-01-DE reçue en préfecture le 24/03/2017

L'An Deux Mille dix sept le vingt mars à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Françoise Bély a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 mars 2017

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants

Présents : 20 titulaires / 1 suppléant

Pouvoirs : 0

Absents, excusés : 11 titulaires / 30 suppléants

Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent,	BERGEON Patrice, CORNUAULT Véronique, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique, → De TALHOUET ROY Hervé	DIEUMEGARD Jacques	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël, RIMBEAU Jean-Pierre,	BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal		

Approbation du compte de gestion du budget principal 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2016,

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 du budget principal du SMAEG a été réalisée par le Trésorier de Parthenay-Gâtine.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du syndicat mixte.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Trésorier,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du Trésorier de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2016 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du syndicat mixte pour le même exercice.

- dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD